



FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20 21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD FR

AGENT

FEUGA - CHEVALIER
23 RUE DU DOCTEUR DESFOSSEZ
92210 ST CLOUD
Tél : 01 47 71 24 85
Fax : 01 47 71 01 52
Email : AGENCE.SAINTCLOUD@AXA.FR
Portefeuille : 0092001644

Vos références :

Contrat n° 4737221604
Client n° 3702076904

AXA France IARD, atteste que :

**FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20 21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD**

Pour l'application du présent contrat, on entend également par «

Assuré » : - Les 29 Comités régionaux,

- Les clubs agréés membres des Comités régionaux,
- Les dirigeants dans l'exercice de leur fonction,
- Les membres licenciés ou affiliés titulaires de la licence de la Fédération ainsi que les licenciés scolaires dans le cadre des activités garanties,
- Les bénévoles prêtant leur concours aux activités garanties,
- Les élèves des clubs en attente de licence

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4737221604** ayant pris effet le **30/06/2017** la garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant en raison des dommages causés au tiers du fait de l'exercice de l'activité de :

- Pratique du bridge y compris à l'étranger,
- Organisation de tournois nationaux et de rencontres interclubs, - Centre de formation,
- Location de l'auditorium à des intervenants extérieurs pour des conférences,
- Organisation de séjour pour enfants de licenciés

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

Montant des garanties et des franchises

(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont : <ul style="list-style-type: none">• Dommages corporels• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	9.000.000 € par année d'assurance 2.000.000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/3

Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	200.000 € par année d'assurance
Occupation temporaire de locaux (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
RC Dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	100.000 € par sinistre

La présente attestation est valable pour la période du **30/06/2019** au **30/06/2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ST CLOUD le 20 mai 2019
Pour la société :

